

Demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

Vous pouvez effectuer votre demande :

- sur le site Internet du Casier judiciaire national dans le cadre d'une démarche rapide : casier-judiciaire.justice.gouv.fr
- en remplissant ce formulaire en lettre majuscule et en l'envoyant par courrier à l'adresse suivante : Casier judiciaire national - 44317 NANTES CEDEX 3 (réponse sous 2 semaines). Ce service est gratuit.

Cas particuliers :

- Pour les personnes nées hors de France, doit être jointe au présent formulaire une copie d'un justificatif d'identité avec des informations d'état civil identiques à celles figurant sur le formulaire (article R 82 code de procédure pénale).
- Si vous êtes né(e) à Wallis et Futuna ou en Nouvelle Calédonie, vous devez adresser votre demande au greffe du tribunal de première instance dont dépend votre commune de naissance.

Le bulletin n° 3 du casier judiciaire ne peut être demandé que par la personne qu'il concerne ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle. Il ne peut en aucun cas être délivré à un tiers, sous peine de 7 500 euros d'amende (article 781 du code de procédure pénale).

1 Votre état civil

Nom de famille :

Prénom(s) (Dans l'ordre de l'état civil) :

Genre ☐ M ☐ F

Date de naissance (jour/mois/année) / /

Commune de naissance

Arrondissement (seulement pour Paris et Lyon) Numéro du département de naissance

Pays

Nom et prénom du parent (ex : père)

Nom et prénom du parent (ex : mère)

2 Votre adresse personnelle

Numéro Voie

Complément

Code postal Commune

Pays

3 Demande complémentaire

Si vous devez présenter votre bulletin n°3 néant à une administration d'un autre Etat de l'Union européenne et que vous avez la nationalité française, vous avez la possibilité de l'accompagner d'un formulaire en français et traduit dans la langue officielle de cet Etat. Dans ce cas, le bulletin n°3 néant et son formulaire ne doivent pas être apostillés. Attention : vous ne recevrez pas un bulletin n°3 traduit.

Pour recevoir ce formulaire et votre bulletin n°3, préciser la langue demandée

Le / / 2 0

Signature du demandeur

Ce service est gratuit, vous n'avez pas à joindre d'enveloppe ou de timbre

Le responsable du traitement est le chef du service du Casier judiciaire national. Le traitement a pour finalité la délivrance du bulletin n°3 aux particuliers. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les mentions légales du site internet casier-judiciaire.justice.gouv.fr.